

Le pape François promet l'union civile entre les personnes de même sexe

Publié le 22 octobre 2020
7 minutes
Maison Générale - Menzingen

Dans un film-documentaire projeté en avant-première au Festival du film de Rome, qui se tient du 15 au 25 octobre, intitulé "Francesco", François prononce des propos scandaleux sur l'union civile de personnes de même sexe. Ces derniers ont immédiatement fait le tour de la planète.

Les faits

Quels sont exactement ces propos et dans quel contexte ont-ils été prononcés ?

Le documentaire "Francesco" réalisé par Evgeny Afineevsky, a été présenté mercredi 21 octobre au Festival du cinéma à Rome. Le film présente l'approche que le pape François adopte face aux divers problèmes sociaux, ainsi que le ministère pastoral qu'il exerce auprès de ceux qui vivent, selon ses propres mots, « à la périphérie de l'existence ».

Ce documentaire contient une séquence prononcée par le pape, en espagnol. La voici telle que plusieurs médias la reproduisent.

Parlant de manière générale, le pape dit que « les personnes homosexuelles ont le droit de faire partie d'une famille ; elles sont enfants de Dieu, elles ont droit à une famille. Personne ne peut être expulsé d'une famille, ni vivre une vie impossible à cause de cela. » Puis, de manière explicite, sur les unions homosexuelles, il ajoute : « Ce que nous devons faire, c'est une loi de cohabitation civile, ils ont le droit d'être légalement couverts. C'est ce que j'ai défendu. »

Comme le fait remarquer Jean-Marie Guénois sur *Le Figaro* : « Le documentaire reprend de multiples citations du pape, mais aussi des interviews exclusives sur des sujets très variés, dont la question de l'homosexualité. Personne ne peut donc remettre en cause le fait que cette phrase a été authentiquement prononcée par François. »

Le cinéaste Afineevsky a déclaré à la *Catholic News Agency* que François a émis sa déclaration sur les unions civiles dans une interview qu'il lui a accordée.

Valeur de cette déclaration

Il est bien évident que ces propos n'ont aucune valeur officielle dans ces circonstances. Mais leur retentissement mondial constitue un scandale extrêmement grave.

Il faut d'abord souligner que cette position n'est pas nouvelle chez François.

En 2010, alors qu'il était archevêque de Buenos Aires, en Argentine, le pape François s'est opposé aux efforts visant précisément à légaliser le « mariage » homosexuel. Mais plusieurs témoignages – dont celui de Sergio Rubin, biographe du pape – suggèrent que dès cette époque, Bergoglio soutenait l'idée d'une union purement civile des homosexuels.

Dans le livre *Sur la terre comme au ciel*, le pape François n'a pas rejeté directement la possibilité d'unions civiles. Il déclarait seulement que les lois qui rendent les relations homosexuelles similaires au mariage sont « une régression anthropologique », et il exprimait sa préoccupation que si les couples homosexuels sont autorisés à adopter « il pourrait y avoir des enfants affectés ».

En 2014, dans le document préparatoire du synode sur la famille, François acceptait la possibilité

pour l'Église catholique de reconnaître « l'amour » des couples homosexuels. Il s'agissait de rechercher une possible « codification des droits qui peuvent être accordés aux personnes vivant dans une union homosexuelle » selon Mgr Bruno Forte. Mais la proposition n'avait pas reçu un nombre suffisant de voix pour être retenue comme une proposition synodale.

En 2015, alors que les projets d'union civile sont débattus en Italie, le père Thomas Rosica, du Bureau de presse du Saint-Siège, soulignait que François ne commentait pas le débat mais se contentait de mettre l'accent sur l'enseignement catholique au sujet du mariage.



Mgr Marcello Semeraro, à droite, lors d'un "Forum LGBT chrétien" (sic)
Syrio, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Le contexte ecclésial

Le 3 juin 2003, la Congrégation pour la doctrine de la foi avait publié des *Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles*, signées du cardinal Joseph Ratzinger. La conclusion (n° 11) dit ceci :

« L'Église enseigne que le respect envers les personnes homosexuelles ne peut en aucune façon conduire à l'approbation du comportement homosexuel ou à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles. Le bien commun exige que les lois reconnaissent, favorisent et protègent l'union matrimoniale comme base de la famille, cellule primordiale de la société. Reconnaître légalement les unions homosexuelles ou les assimiler au mariage, signifierait non seulement approuver un comportement déviant, et par conséquent en faire un modèle dans la société actuelle, mais aussi masquer des valeurs fondamentales qui appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. L'Église ne peut pas ne pas défendre de telles valeurs pour le bien des hommes et de toute la société. »

Mais le temps a passé, et de différents horizons de l'Église, surgissent de nombreuses demandes de « bénédiction des unions homosexuelles » ou d'acceptation de la légalisation de ces unions. Tandis que des acrobaties théologiques prétendent justifier les « passions d'ignominie ».

Rappelons à ce sujet le document de la Commission pour le mariage de la Conférence épiscopale allemande, du 4 décembre 2019, qui affirmait que « l'orientation sexuelle humaine s'exprime à la puberté et suppose une orientation hétérosexuelle ou homosexuelle [sic]. Les deux appartiennent aux formes normales de prédisposition sexuelle, qui ne peuvent ou ne doivent pas être modifiées par une socialisation spécifique ». Ce qui n'est autre que la théorie du genre.

Le communiqué de la commission continue : « La question de savoir si l'interdiction de l'homosexualité par les autorités enseignantes [de l'Église] est toujours appropriée aujourd'hui, a fait l'objet d'une controverse ».

Début octobre, un professeur de théologie morale italien, don Aristide Fumagalli, a publié un livre au titre évocateur : *L'amour possible. Les personnes homosexuelles et la morale chrétienne*. La préface est écrite par Mgr Marcello Semeraro, à l'époque encore évêque d'Albano et secrétaire du C6 -

la commission de cardinaux chargée de préparer la réforme de la Curie. Il a été nommé le 15 octobre dernier préfet de la Congrégation pour la cause des saints, en remplacement du cardinal Becciu.

Dans ce livre, Fumagalli prétend que « la condamnation des actes homosexuels n'envisage pas la possibilité, inconnue jusqu'à l'époque contemporaine, que les actes homosexuels correspondent à la nature de la personne et expriment un amour personnel ». Le théologien ne nie pas les limites de l'amour homosexuel, mais il considère qu'aujourd'hui « une théologie plus attentive à l'histoire personnelle considère le chemin vers l'idéal, reconnaissant la gradualité nécessaire pour le réaliser et les obstacles possibles qui le limitent ».

La question est donc la suivante : le pape François a-t-il conscience qu'il favorise positivement ces courants qui tendent à rien moins qu'à justifier purement et simplement un péché toujours condamné par l'Eglise ? Il n'est malheureusement pas possible d'éviter de répondre par l'affirmative. Ce qui constitue précisément un acte de scandale, au sens le plus fort du terme. Scandale d'autant plus retentissant et plus grave, qu'il émane du gardien suprême de la morale de l'Eglise.

Sources : [FSSPX.Actualités](#) (infobae/infoCatholica/Le Figaro)